



## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 12 décembre 2024 à 18 H

### Procès-Verbal

-----

Le Bureau Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le jeudi 12 décembre 2024, à 18 H, dans Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le vendredi 6 décembre 2024 et affichée le vendredi 6 décembre 2024.

**Présents** : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO (à partir de la délibération n°8)

**Excusés avec pouvoir** : Jean-Marie VOLLOT donne pouvoir à Bernard DUPERAT, Christine CHEZE-DHO donne pouvoir à Marc STOQUERT (jusqu'à la délibération n°7), Catherine PALLOT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOIN

**Excusés sans pouvoir** : Patrick BARNIER, Alain MAZÉ, Stéphane HAMELIN, Fabrice ARCHAMBAULT

**Secrétaire de séance** : Christine CHEZE-DHO Membre du Bureau

**Président de séance** : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

-----

Mme la Présidente aborde l'ordre du jour du Bureau Communautaire à 18 H 00.

**14 - présents -**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du jeudi 7 novembre 2024 :**

Mme la Présidente soumet aux Membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 7 novembre 2024.

***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du jeudi 21 novembre 2024 :**

Mme la Présidente soumet aux Membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 21 novembre 2024.

***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

#### **Délibérations présentées par Mme la Présidente :**

#### **Décision de subvention à l'OPH VAL DE BERRY pour la démolition de 299 logements dont 240 logements collectifs et 59 pavillons de la Cité Jardin situé dans le quartier de l'Aéroport à Bourges**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à la l'OPH VAL DE BERRY une subvention de 1 495 000€ sur les crédits délégués de l'Etat pour la démolition de 299 logements de la Cité Jardin du quartier de l'Aéroport ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

**Déports de Mmes GOIN-DEMAY et CHEZE-DHO**

**Décision de subvention à l'OPH VAL DE BERRY pour la démolition d'un pavillon comprenant 2 logements mitoyens sis 9 et 11 rue du Cardinal Célestin Dupont à Bourges.**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à la l'OPH VAL DE BERRY une subvention de 4 818€ sur les crédits délégués de l'Etat pour la démolition de 2 logements sis 9 et 11 rue du Cardinal Célestin Dupont à Bourges ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**Adopté à l'unanimité**

**Déports de Mmes GOIN-DEMAY et CHEZE-DHO**

**Aides à la pierre : décision de financement PLUS et PLS de 28 logements sociaux collectifs, sis rue Jean Jaurès à Bourges par l'OPH Val de Berry**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à l'OPH Val de Berry une subvention de 24 000 euros sur les fonds propres de Bourges Plus pour 3 logements PLUS, sis rue Jean Jaurès à Bourges ;
2. d'accorder à l'OPH Val de Berry une subvention de 9 000 euros sur les crédits délégués de l'Etat au titre de la sobriété foncière pour les 3 logements en PLUS ;
3. d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social (PLS) pour la réalisation de 25 logements ;
4. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**Adopté à l'unanimité**

**Déports de Mmes GOIN-DEMAY et CHEZE-DHO**

**Décision d'autorisation d'agrément d'un Prêt Locatif Social (PLS) pour l'acquisition en VEFA de 9 logements sociaux par la Sa Hlm FRANCE LOIRE dénommé « Couvent 4 » au sein d'une construction de 35 logements dédiés à l'accession à la propriété sis 27 avenue Arnaud de Vogue à Bourges**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social (PLS) pour l'acquisition en VEFA de 9 logements, sis 27 avenue Arnaud de Vogue à Bourges ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**Adopté à l'unanimité**

**Déport de Mme GOIN-DEMAY**

**Décision de subventions PLUS et PLAI pour la construction de 49 logements locatifs sociaux collectifs, 11 avenue de la Pyrotechnie à Bourges par SA HLM FRANCE LOIRE**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à SA HLM FRANCE LOIRE une subvention de 164 500 euros sur les fonds propres de Bourges Plus, répartie à hauteur de 104 500€ pour la réalisation de 19 logements en PLUS et à hauteur de 60 000€ pour la réalisation de 15 logements en PLAI, 11 avenue de la Pyrotechnie à Bourges ;
2. d'accorder à la SA HLM FRANCE LOIRE une subvention de 212 950 euros sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation de 15 logements en PLAI, l'atteinte d'objectifs en matière de production de petits logements et de sobriété foncière ouvrant droit à des primes ;
3. d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation de 15 logements en PLS ; d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération

***Adopté à l'unanimité***

***Déport de Mme GOIN-DEMAY***

**Décision de subvention PLUS et PLAI pour la construction du programme «Souvenir Français» de 35 logements locatifs sociaux collectifs, rue Pierre Ferdonnet à Saint Germain du Puy par la SA HLM FRANCE LOIRE**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à SA HLM FRANCE LOIRE une subvention de 104 500 euros sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 44 000€ pour la réalisation de 11 logements en PLAI et à hauteur de 60 500 euros pour la réalisation de 11 logements en PLUS, sis rue Pierre Ferdonnet à Saint-Germain-du-Puy ;
2. d'accorder à la SA HLM FRANCE LOIRE une subvention de 93 150 euros sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation de 11 logements en PLAI et l'atteinte d'objectif en matière de production de petits logement ouvrant droit à une prime ;
3. d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation de 13 logements en PLS ; d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

***Déport de Mme GOIN-DEMAY***

**Décision de subvention à la SA HLM FRANCE LOIRE pour la démolition de 41 logements collectifs sociaux dans le quartier des Malandries, bâtiment E, sis 10 avenue Jacques Cœur à Mehun-sur-Yèvre**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à la SA HLM FRANCE LOIRE une subvention de 98 769€ sur les crédits délégués de l'Etat pour la démolition de 41 logements sis 10 avenue Jacques Cœur Bâtiment E à Mehun-sur-Yèvre ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

***Déport de Mme GOIN-DEMAY***

**Délibérations présentées par Mme GOIN-DEMAY :**

**Décision de subvention PLAI pour la rénovation énergétique et la restructuration en 108 logements de la résidence sociale Flora Tristan, sis Chemin de la Prairie à Bourges**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à SEM ADOMA filiale de la Caisse des Dépôts une subvention de 421 200 euros sur les fonds propres de Bourges Plus pour 108 logements en PLAI pour l'opération Flora Tristan, sis Chemin de la Prairie à Bourges.
2. d'accorder à la SEM ADOMA filiale de la Caisse des Dépôts une subvention de 1 015 956 euros sur les crédits délégués de l'Etat pour la restructuration et la rénovation de 108 logements en PLAI ; d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

***Adopté à l'unanimité***

**Décision de subvention PLAI pour la construction de 12 logements en habitat inclusif par l'UES HESTIA Habitat Solidaire, sis 117 avenue du Général de Gaulle à Bourges**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à l'UES HESTIA Habitat Solidaire une subvention de 60 000 euros sur les fonds propres de Bourges Plus pour 12 logements en PLAI pour l'opération d'habitat inclusif sis 117 avenue du Général de Gaulle à Bourges ;

2. d'accorder à la l'UES HESTIA Habitat Solidaire une subvention de 112 884€ euros sur les crédits délégués de l'Etat pour la construction de 12 logements structures en PLAI ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**Adopté à l'unanimité**

**Déport de M. Marc STOQUERT**

**Délibération présentée par M. GARCIA :**

**Appel à projet fonds mobilités - Financement des opérations relatives à la réalisation des pistes cyclables sur la RD151 (route de la Charité) entre le carrefour de Lattre de Tassigny/Charité et le rond-point Voltaire; et entre le hameau de Beaulieu et le secteur de l'échangeur A71**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver les conventions de financement relatives à la réalisation des pistes cyclables sur la RD151 (route de la Charité) entre le carrefour de Lattre de Tassigny/Charité et le rond-point Voltaire d'une part et entre le hameau de Beaulieu et le secteur de l'échangeur A71 d'autre part,
2. D'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération présentée par Mme CHEZE-DHO :**

**Aide à l'implantation commerciale**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Commerce	1 <sup>er</sup> versement	Subvention proposée
CAFE DUBOIS	01/2025	3 600 €
SWEET & SALTED	01/2025	3 600 €
C'EST BON DELIRE	01/2025	3 600 €
TAMOU BEAUTY	01/2025	3 600 €

2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions et tous documents s'y rapportant

**Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 H 25.

**Secrétaire de séance**

**Christine CHEZE-DHO**  
Membre du Bureau



BOURGES, le 18 DEC. 2024

**La Présidente**

**Irène FELIX**